

Traiter le bois, c'est le rendre inattaquable

L'utilisation de produits fongicides et insecticides selon les référentiels CTB-A+, Qualité Certifiée, est le gage d'un traitement durable



Le bois, résistant, souple, esthétique, est le matériau d'excellence des constructions anciennes et modernes.

Seule sa durabilité peut être mise en cause lorsqu'il est l'objet d'attaques d'agents destructeurs (termites - insectes à larves xylophages - champignons) qui s'en nourrissent jusqu'à sa destruction totale.

Leurs modes d'attaque sont différents et leur identification nécessite l'expérience d'un spécialiste TAC qui décide du mode de traitement.



TRAITEMENT CONTRE LES TERMITES

Les termites vivent dans l'humidité et l'obscurité. Ils évident le cœur du bois depuis les fondations jusqu'aux charpentes. Suivant la configuration du terrain et l'observation des attaques deux modes de traitement peuvent être envisagés.

- Le traitement chimique qui réalise des barrières par injection et pulvérisation d'insecticides dans les murs, les sols et toutes les boiseries jusqu'au niveau supérieur de l'infestation.
- Les pièges appâts sont constitués par des stations d'insecticides aux endroits stratégiques du bâti et éliminent définitivement la colonie de termites.

TRAITEMENT CONTRE LES INSECTES À LARVES XYLOPHAGES

Capricornes, vrillettes, lyctus et hespérophanes creusent des galeries destructrices dans le bois à l'état de larves. Après plusieurs années de vie, les larves se transforment en insectes parfaits qui percent des trous de sortie afin de se reproduire à l'extérieur.

Le traitement se décompose en trois phases :

- Le sondage, bûchage et dépoussiérage qui permet la préparation du traitement.
- Les injections en profondeur sous pression de produits fongicides et insecticides.
- Le traitement de surface par double pulvérisation contre toute nouvelle infestation.

TRAITEMENT CONTRE LES CHAMPIGNONS

Les champignons se développent dans l'humidité et transforment le bois en une substance cassante et sèche ou en pourriture molle.

Le traitement se réalise en trois opérations :

- La suppression des causes d'humidité grâce à une inspection générale du bâti.
- La mise à nu des maçonneries avec brûlage et injections en profondeur de produits fongicides.
- Le traitement curatif des bois avec des produits fongicides et insecticides selon les prescriptions du CTB A+.

phases d'interventions



CRÉATION MODIFICATION CHARPENTES RENFORCEMENT BOIS TRAITEMENT BOIS ASSÈCHEMENT MURS

T A C S.A. Parc Technopolis 17, avenue du Parc 91380 Chilly-Mazarin Tél 01 69 74 22 66 Fax 01 60 49 24 24

e-mail : serv@tac.fr site internet : www.tac.fr

SA. au capital de 538 507 € RCS Evry B 777 327 214 APE 4399 D identification TVA FR 95 777 327 214



CTB A+	oui
CTB A	oui
CTB B	oui
CTB C	oui
CTB D	oui

